

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 97 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Jean-Marc BLOCCQUEL - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Anne MEILHAC représentée par Pierre LEMERY - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Christian PELLICANI représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Didier PARAKIAN - Pauline ROSSELL représentée par Jean-Marc SIGNES - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Saphia CHAHID.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Bruno GILLES - Eric MERY - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER.

**Etaient absents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :**

Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS, à 15h28 - Romain BRUMENT représenté par Doudja BOUKRINE, à 16h30 - Frédéric GUELLE représenté par Marie MARTINOD - Yves MORAIN représenté par Laure-Agnès CARADEC, à 16h30 - Franck OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI, à 16h30 - Yannick OHANESSIAN représenté par Jessie LINTON, à 16h00.

Signé le 13 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VOIMOB 005-075/20/CT**

### **■ CT1 - Budget Annexe des Transports - Approbation de l'augmentation de l'opération d'investissement Infrastructure de recharge pour véhicules électriques**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DAJA 20/18724/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La voiture particulière est le mode de déplacement le plus utilisé pour les déplacements des habitants de la Métropole (56% en 2009). Essentiellement équipés de moteurs thermiques, les automobiles représentent une source de pollution importante, avec des conséquences tant en termes de santé publique que de réchauffement climatique. Afin de répondre à ces enjeux, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a fixé à 2040 la fin des ventes de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles.

C'est dans cette même perspective que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) arrêté par le Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 prévoit le déploiement de plus de 1000 points de charge à l'horizon 2030, davantage si la demande le justifie (cet objectif est calculé sur la base d'une part de 10 % de véhicules électriques sur l'ensemble du parc automobile en 2030).

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence IRVE « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » est exercée par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur tout son territoire, par transfert de plein droit de la compétence communale. Suite à ce transfert de compétence, la Métropole a souhaité lancer un programme ambitieux de déploiement des bornes. Le Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 a ainsi porté approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement IRVE. Cette opération prévoit un déploiement total de 275 bornes nouvelles (550 points de charge) avec leur infrastructure de supervision pour un montant total d'investissement de 3 millions d'euros HT.

Outre la recharge occasionnelle, le rôle de ces bornes est la réassurance des usagers ce qui favorise la prise de décision pour un équipement en véhicules électriques. Il s'agit de bornes accélérées permettant une recharge d'une heure en moyenne et présentant deux points de charge par borne. Les déploiements privilégient les centres villes, les zones touristiques, les zones commerciales et les lieux attractifs peu desservis par les transports en commun (les grands pôles générateurs de trafic comme les ZAC) avec des bornes à recharge accélérée.

Les installations de ces nouvelles bornes au sein du réseau « la recharge » se dérouleront jusqu'en 2021. Au 1er août 2020, 96 bornes sont en service et 102 bornes sont en cours de déploiement avec une mise en service planifiée d'ici la fin de l'année 2020, soit environ 400 points de charge déployée avec cette autorisation de programme fin 2020.

Suite à l'ajout d'un stickage intégral anti-tags sur les bornes ainsi que la pose de boucle de détection sur les places de stationnement sur les communes de Marseille et Aix, le coût moyen est plus élevé que prévu et il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 500 000€ HT.

D'autre part, deux missions d'accompagnement seront nécessaires dans le cadre de l'opération

**Signé le 13 Octobre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020**

- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière visant à accompagner la Métropole dans la rédaction et la passation d'un contrat de concession IRVE
- Une mission d'étude pour la construction d'un schéma directeur IRVE : ce schéma directeur définit les priorités de l'action de la Métropole afin de parvenir à une offre de recharge suffisante (Art. L. 334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces missions nécessitent un investissement estimé à 500 000 euros environ.

Au-delà du déploiement initial de 550 points de charge qui complètent les 70 points de charge déjà existants, la Métropole devra continuer à assurer un déploiement de bornes pour répondre aux objectifs fixés au PDU.

Suite à un sourcing effectué au cours de l'été 2020, il apparaît que le territoire d'Aix-Marseille-Provence présente économiquement une attractivité pour des opérateurs souhaitant investir sur fond privé dans le domaine des IRVE publiques en voirie (déploiement et exploitation). C'est la raison pour laquelle, la Métropole souhaite lancer dès la fin de 2020 une procédure de mise en concurrence d'un futur concessionnaire de service public pour le déploiement et l'exploitation du réseau « larecharge ».

Pour cette opération, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière visant à accompagner la Métropole dans la rédaction et la passation d'un contrat de concession IRVE est nécessaire.

Cette mission nécessite un investissement estimé à 350 000 euros environ.

L'opération d'investissement 2018106700, IRVE – Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques, de 3 millions d'euros HT inscrite au budget annexe des transports publics enregistrée dans l'autorisation de programme 181073TP du programme 07 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 850 000€ HT supplémentaires.

Cette révision porte le montant de l'opération 2018106700 de 3 000 000 H.T à 3 850 000€ H.T.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération du Conseil de Métropole n° TRA 002-7840/19/CM du 19 décembre 2019 concernant l'Arrêt du projet du Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence (PDU) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;

**Signé le 13 Octobre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2020**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que la Métropole est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans l'amélioration de la qualité de l'air.
- Que la mobilité électrique est l'une des réponses identifiées pour atteindre ces objectifs environnementaux et que la promotion du véhicule électrique individuel passe notamment par le déploiement de nouveaux points de recharge, objet du programme IRVE.
- Qu'il convient de procéder à l'augmentation de l'Autorisation de Programme IRVE pour un montant total de 3 850 000 euros HT selon le budget annexe des transports publics de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire d'inscrire les crédits de paiement y afférents aux exercices budgétaires concernés.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au rapport relatif à la révision et l'augmentation de l'opération d'investissement N°2018106700 « IRVE » d'un montant de 850 000 euros portant sur un montant total de 3 850 000 euros HT inscrite au budget annexe des transports publics.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI